

N° 5738¹⁰

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2007-2008

PROJET DE LOI

**relatif à l'accessibilité des lieux ouverts au public
aux personnes handicapées accompagnées de chiens d'assistance**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(11.7.2008)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 4 juillet 2008 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**relatif à l'accessibilité des lieux ouverts au public
aux personnes handicapées accompagnées de chiens d'assistance**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 1er juillet 2008 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 21 décembre 2007 et 6 mai 2008;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 11 juillet 2008.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Alain MEYER

